

La loi King votée aux Communes et au Sénat

M. King fait rejeter toute une série d'amendements —
L'attitude de nos députés — Celle de
M. Meighen au Sénat

M. King rejette toute idée de gouvernement "national"

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 21-VI-40. — Le bill de la mobilisation des hommes et des ressources a été adopté en troisième lecture à la Chambre des communes hier soir; et au Sénat à minuit exactement. Il n'attend plus maintenant que la sanction royale. Ce sera la première mesure que le nouveau vice-roi sera appelé à sanctionner. Ni à la Chambre des communes, ni au Sénat, il n'a été nécessaire de recourir au vote. Dans les deux Chambres cependant, la discussion fut vive et marquée par d'importantes déclarations. En particulier M. Mackenzie King s'est de nouveau prononcé contre la formation d'un gouvernement national et contre la conscription pour service outre-mer. Le premier ministre a fait ces déclarations, un peu avant l'adoption du bill en troisième lecture, en réponse à une interpellation du chef de l'opposition, M. R.-B. Hanson.

"Si le premier ministre ne réorganise pas son cabinet sur le plan national, disait en substance M. Hanson, il devrait donner l'assurance à la Chambre que le Parlement sera périodiquement convoqué, afin que les représentants du peuple aient l'occasion de se prononcer sur les mesures que le gouvernement prendra en vertu de la loi de la mobilisation. Nul gouvernement, à l'exception d'un gouvernement national, ne devrait demander le blanc-seing que constitue la loi. Aucun gouvernement, si ce n'est un gouvernement représentant toutes les opinions politiques tant en cette Chambre qu'au pays, ne devrait demander les pouvoirs dictatoriaux que comportent certains articles du bill de la mobilisation".

M. Mackenzie King s'est montré des plus énergiques dans sa réponse. "Aux élections de mars dernier, a-t-il dit, seulement 38 députés conservateurs ont été élus, 38 députés qui étaient les candidats du gouvernement national..."

— Les autres candidats étaient anticonscriptionnistes, a répondu M. Karl Homuth, député conservateur de Waterloo-Sud.

— "Les anticonscriptionnistes ne

gens, c'est bien le moins qu'elle produise de temps en temps des effets contraires. Qu'elle n'aille pas toutefois jusqu'à devenir le triomphe des fous.

s'opposaient qu'à la conscription pour le service outre-mer, a dit M. King. Et aussi longtemps que ce groupement restera au pouvoir, nous allons maintenir la même attitude. Voilà pourquoi le gouvernement n'invitera à faire partie du cabinet aucun de ceux qui n'accepteraient de faire partie du gouvernement que pour l'unique fin de lancer de nouveau dans le public la question de la conscription pour le service outre-mer. Les hommes que j'inviterai à faire partie du cabinet devront m'être loyaux et n'avoir aucune disposition à darder dans le dos le chef d'un parti qui s'efforce de servir le pays de son mieux en temps de guerre."

Vue d'ensemble du débat

Il est maintenant possible de prendre une vue d'ensemble des trois journées de débat. Proposé mardi après-midi, le bill de la mobilisation devait connaître un sort orageux. Le gouvernement voulait faire adopter le bill le plus rapidement possible. M. Mackenzie King l'a dit mardi soir: "Je veux qu'il soit bien compris que le gouvernement désire faire adopter cette mesure en une seule journée si possible, pour l'unique raison que nous nous rendons compte de l'obligation qui nous incombe d'utiliser les pouvoirs qui nous seront ainsi conférés. Mais il y a une autre considération d'une importance aussi grande; c'est l'impression qui sera créée dans les autres parties du monde. L'adoption rapide de cette mesure serait de nature à encourager les habitants du Royaume-Uni et à laisser une impression beaucoup plus profonde et plus efficace dans d'autres parties de l'univers que toute autre initiative se rattachant à ce projet de loi."

La Chambre des communes n'en a pas moins pris tout le temps voulu pour étudier le bill, clause par clause. D'ailleurs, le fait d'avoir voulu imposer en vitesse le projet de loi à la Chambre des communes n'a pas servi le gouvernement. Les députés, qu'ils appartiennent au parti au pouvoir ou aux partis d'opposition, n'aiment pas se faire housculer. Il suffit de vouloir les presser à la tâche, pour qu'ils prennent leur temps. Beaucoup d'entre eux se souvenaient de la façon dont on procéda pendant la session de septembre 1939, alors que l'on revenait constamment sur l'idée que la Chambre devait se hâter d'adopter

C'est à cette opinion que se sont ralliés la plupart des députés anti-participationnistes. Ils ont vu dans le bill une limitation de l'application de la loi de la milice. On l'a déjà noté: la loi de la milice confère au gouvernement le pouvoir de mobiliser tous les hommes valides pour le service en Canada et en dehors du Canada. Par cette loi nouvelle, le gouvernement s'oblige à ne mobiliser les hommes que pour la défense du Canada en territoire canadien. Plusieurs députés anti-participationnistes ont partagé cet avis. Toutefois MM. Liguori Lacombe et Wilfrid Lacroix n'ont voulu rien céder de leur opposition à la mesure. Encore hier après-midi, M. Lacroix s'est exprimé assez vertement là-dessus.

Le débat et les amendements

Le premier ministre a dirigé personnellement la discussion pendant la plupart des séances. Conservateurs, créditistes, coopératistes et libéraux ont proposé, au cours de ces trois jours, sept amendements, tous refusés ou déclarés hors d'ordre. Il y eut des tentatives de dernière heure. Ainsi M. M. J. Coldwell, leader intérimaire de la C.C.F., voulait obliger le Parlement à siéger tous les trois mois. Le premier ministre s'est refusé de prendre des engagements quant à l'ajournement, la prorogation, la dissolution ou la convocation des Chambres. Il entend être libre d'agir au meilleur de ses connaissances et selon les circonstances.

La plupart des députés anti-participationnistes soutenaient qu'ils devaient maintenir une attitude logique. Lorsqu'ils s'opposaient aux augmentations des crédits militaires par les années passées, ils tenaient à dire qu'ils ne s'opposaient pas à des mesures destinées à assurer la sécurité du pays. Ils prétendaient alors que les crédits militaires étaient destinés, pour une bonne part, à autre chose que la défense du territoire canadien. Ils affirmaient qu'ils étaient prêts à voter n'importe quelle somme pour la défense du Canada en Canada. Or, disaient-ils ces jours-ci, le bill de la mobilisation est spécifiquement une mesure destinée à assurer la défense du pays. Par conséquent, ils ne pouvaient pas s'y opposer, bien qu'ils l'interprétaient comme la conséquence d'une politique qu'ils n'approuvaient pas en septembre 1939.

Ainsi qu'il l'avait annoncé la veille, le chef des créditistes ou des néo-démocrates a proposé un amendement ayant pour objet d'obliger la Banque du Canada à financer l'effort militaire du Canada, et toutes les corporations, les industries et les institutions financières de même que les individus à placer leurs personnes, leurs services et leurs biens à la disposition de l'Etat. M. John Blackmore voulait même que M. Mackenzie King proposât cet amendement. M. Mackenzie King lui a répondu que le projet de loi accorde au gouvernement toute l'autorité voulue pour agir. M. Blackmore s'est plaint de la hâte avec laquelle le gouvernement procédait: le volontariat aurait-il fait faillite? Le chef des créditistes a déclaré: "Il devrait exister quelque part dans le monde anglo-saxon un gouvernement capable d'éliminer l'obstacle qui paralyse l'effort de guerre de la Grande-Bretagne et du Canada". D'après lui, on a tracé la voie en Allemagne. A moins de prendre les mêmes moyens avant qu'Hitler ne nous balaie de la surface du monde. L'amendement de M. Blackmore, mis aux voix, a été battu par 147 à 7.

M. Meighen ironique et amer

Au sénat M. Arthur Meighen a été ironique, hautain et méprisant. "Cette mesure, a-t-il dit en parlant du bill de la mobilisation, me rappelle bien des souvenirs". Il y avait dans cette courte phrase, une ironie amère et pathétique. M. Meighen s'est ensuite porté à l'attaque du bill et du gouvernement. D'après lui, le titre du bill est assez anodin; mais ce n'en est pas moins une mesure de conscription de la richesse, de l'industrie et des hommes. De plus, la meilleure façon d'aider les Alliés est d'aller défendre leur cause sur les champs de bataille; or la mesure restreint le service militaire obligatoire à la défense du Canada. A la fin de la séance, après avoir parlé des pouvoirs discrétionnaires que la loi accordera au gouvernement, M. Arthur Meighen a déclaré que les sénateurs peuvent dorénavant vaquer à leurs propres affaires, puisque les mesures que le gouvernement leur soumet sont insignifiantes. "Cette remarque est injuste", a dit M. Raoul Dandurand.

Ainsi s'est terminé un débat de trois jours sur la mesure législative la plus importante que le Parlement canadien ait adoptée depuis vingt-trois ans.

Léopold RICHER

Le service obligatoire

(Suite de la première page)

l'adresse en réponse au discours du trône, parce que la bataille était déjà engagée en Europe. Cette fois-ci, les députés ne se sont pas indûment empressés.

Le premier moment de surprise passé, on a distingué plusieurs courants d'opinion parmi la députation. Il y avait ceux qui approuvaient le bill d'emblée, ne lui reprochant que de ne pas aller assez loin. On eut une nouvelle preuve de cet état d'esprit hier soir, lorsque M. A. J. Brooks, député conservateur de Royal, a suggéré d'amender le bill, afin de permettre aux autorités d'envoyer des troupes dans les territoires adjacents: Terre-Neuve, Labrador, les îles St-Pierre et Miquelon. Le premier ministre ne s'est pas rendu à ce désir. Il a maintenu le bill dans sa rédaction originale. Mais il était visible que maints députés trouvaient que le projet de loi eût dû pourvoir à la conscription pour service outre-mer. Pour eux, c'est partie remise. A leur avis le gouvernement sera obligé d'en venir là.

Les adversaires de la loi

A l'opposé de cette attitude, il y a eu celle des adversaires irréductibles du projet de loi. A vrai dire, ceux-ci furent peu nombreux. Les circonstances ont démontré qu'ils

devaient être seulement deux: M. Liguori Lacombe, (député libéral de Laval-Deux-Montagnes), et M. Wilfrid Lacroix, (député libéral de Québec-Montmorency). Ils ont combattu la mesure. Ils ont présenté des amendements qui ont été déclarés hors d'ordre. Mardi on aurait cru que le nombre des adversaires du bill de la conscription devait être plus considérable. Les premières réactions, dans les milieux de langue française, ont été nettement défavorables. Sans doute voyait-on qu'il ne s'agissait que du service militaire en territoire canadien. Mais on n'aimait pas tout de même à approuver une loi de conscription. Des députés se sont ouvertement prononcés, en nuancant leur opposition.

Tout de même il y eut un tournant d'opinion chez des députés qui, au premier abord, n'aimaient pas la mesure. Il y eut, à ce propos, plusieurs expressions d'opinion, notamment par des députés qui s'étaient opposés à l'augmentation des crédits militaires depuis 1937. Le discours que M. Maxime Raymond, député de Beauharnois-Laprairie, a fait hier, résume bien la pensée de ses collègues: "Etant donné que ce projet de loi se limite exclusivement à la défense du Canada, en territoire canadien, je déclare que, bien qu'opposé à la participation du Canada aux guerres extérieures, je reste, comme je l'ai toujours été, partisan de la défense du Canada, en Canada; et bien que je regrette que cette législation soit une conséquence de notre participation à une guerre européenne, à laquelle je me suis opposé, je ne prendrai pas le risque de refuser au gouvernement des pouvoirs qu'il prétend nécessaires pour assurer la sécurité de mon pays, auquel je suis attaché plus que quiconque. Mais je demande au gouvernement d'exercer ces pouvoirs avec prudence et discrétion et, en tant qu'il s'agit de service militaire, d'épuiser les moyens de recrutement par voie d'enrôlement volontaire avant d'avoir recours à la mobilisation forcée".